

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 479 327 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
24.11.2004 Bulletin 2004/48

(51) Int Cl.⁷: **A47G 7/08**

(21) Numéro de dépôt: **04370015.2**

(22) Date de dépôt: **11.05.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL HR LT LV MK

(30) Priorité: **22.05.2003 FR 0306147**

(71) Demandeur: **Clayton's
59100 Roubaix (FR)**

(72) Inventeur: **Lepoutre, Alban-Josse
59100 Roubaix (FR)**

(74) Mandataire: **Duthoit, Michel
Bureau Duthoit Legros Associés,
96/98, Boulevard Carnot,
B.P. 105
59027 Lille Cedex (FR)**

(54) Cache-pot

(57) La présente invention concerne un cache-pot comprenant un fond (1), et une enveloppe latérale.

Selon l'invention, l'enveloppe latérale se présente sous la forme d'un corps (3) élastique pliable à plat et

déployable verticalement sur une hauteur variable et ajustable à la hauteur du pot. Ledit corps (3) élastique comprend en outre un bord (2) supportant au moins des moyens de fixation (5) permettant de maintenir le cache-pot sur le pot, en position déployée.

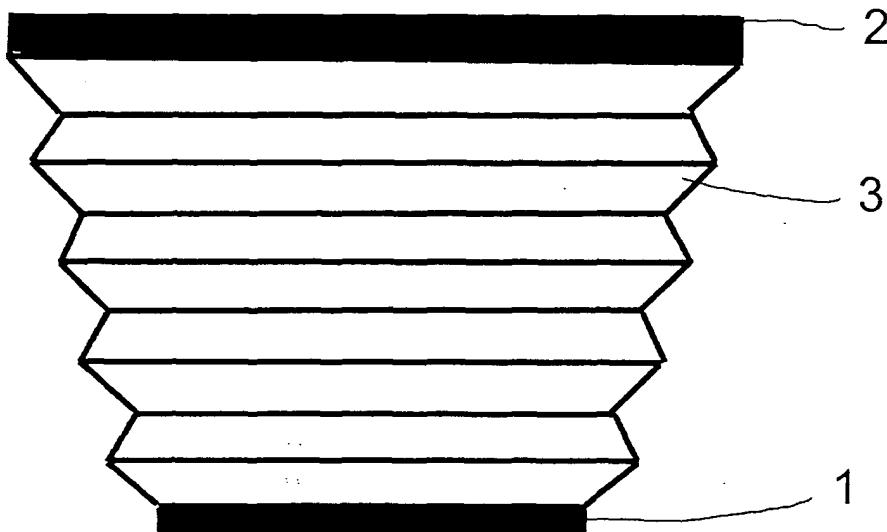


FIGURE 1

Description

[0001] L'invention concerne un cache-pot, utilisable dans divers domaines et notamment dans le domaine floral.

[0002] Les fleuristes utilisent communément des caches plissés pour masquer les pots de fleurs lors de la présentation pour la vente, ces caches peuvent être fabriqués en papier ou en plastique, présentent une forme de manchon pour s'adapter à différentes tailles et formes de pots possibles. Le plissement effectué a pour objet l'adaptation du cache à différentes tailles de pots par l'extension possible de diamètre. Ce plissement est effectué parallèlement à la hauteur du pot, c'est à dire dans le sens vertical du manchon.

[0003] Ces manchons plissés n'apportent pas d'effet esthétique et présentent pour seul avantage de masquer, à faible coût, la couleur du pot. Cette fonction décorative limitée fait que les consommateurs jettent généralement ce cache-pot après l'achat pour placer le pot dans un cache-pot visuellement plus agréable. Ce type de décoration a donc une utilisation limitée exclusivement à la présentation pour la vente, et une durée de vie très réduite.

[0004] L'invention a donc pour objectif de résoudre ces principales difficultés, c'est à dire de proposer un cache-pot économique à fabriquer, d'esthétique améliorée et pouvant être durablement employé après l'acte d'achat par les consommateurs, voire même pour des applications décoratives autres que celles de cache-pot.

[0005] Selon l'invention, le cache-pot, notamment destiné à dissimuler un pot de fleurs ou similaire, comprenant un fond et une enveloppe latérale, est caractérisé par le fait que l'enveloppe latérale se présente sous la forme d'un corps élastique pliable à plat et déployable verticalement sur une hauteur variable et ajustable à la hauteur dudit pot ou similaire, ledit corps élastique comprenant en outre un bord supportant au moins des moyens de fixation permettant de maintenir le cache-pot sur le pot ou similaire, en position déployée.

[0006] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemples non limitatifs.

[0007] La figure 1 représente une vue de côté d'un cache-pot selon un premier mode de réalisation de l'invention, avec une structure caractéristique en accordéon.

[0008] La figure 2 illustre le cache-pot de la figure 1 en position repliée, à plat, et en vue de dessus.

[0009] La figure 3 montre d'autres formes possibles pour le cache-pot, avec une structure caractéristique en accordéon.

[0010] La figure 4 présente des exemples de structures pour le fond du cache-pot.

[0011] La figure 5 montre une vue de dessous d'un cache-pot selon un second mode de réalisation de l'in-

vention avec une structure caractéristique découpée.

[0012] La figure 6 montre une vue de dessus du cache-pot illustré à la figure 5.

[0013] La figure 7 montre en perspective une autre forme de cache-pot avec une structure découpée.

[0014] Plus précisément, la figure 1 ou la figure 7 montre le cache-pot, selon l'invention, prêt à recevoir un pot ou similaire. Un tel cache-pot est constitué d'un fond 1, notamment servant de support audit pot, et d'un bord 2 constituant l'extrémité supérieure de l'élément cache-pot.

[0015] Le fond 1 du cache-pot est relié au bord 2 par un corps 3 élastique reliant ledit bord et ledit fond entre eux.

[0016] Par corps élastique, on entend un corps qui a la propriété de reprendre, partiellement ou totalement, sa forme à plat, après l'avoir perdu par déploiement.

[0017] Le corps 3 élastique est pliable à plat, de manière à ce que le cache-pot puisse être replié par simple appui vertical sur le bord 2. Une telle configuration d'encombrement minimal est illustrée par la vue de dessus de la figure 2 ou par les vues de dessous et de dessus des figures 5 et 6.

[0018] Par ailleurs, ledit corps 3 est conformé de manière à ce que le cache-pot puisse être déployable verticalement sur une hauteur variable et ajustable à la hauteur du pot ou similaire, comme le montre notamment la figure 1, ou la figure 7.

[0019] Par repli ou déploiement vertical, on entend toute extension ou contraction du corps 3 élastique selon un axe perpendiculaire à un axe formé par le fond 1 du cache-pot.

[0020] Selon un premier mode de réalisation, tel qu'illustré aux figures 2 et 4, le corps 3 élastique présente une ouverture sous la forme d'au moins un orifice 12.

[0021] Selon un deuxième mode de réalisation non illustré, le corps 3 élastique présente intérieurement une poche étanche afin de former avec ledit corps 3 élastique une double paroi imperméable.

[0022] Ladite poche en plastique descend jusqu'au fond du cache-pot lorsqu'il est déployé et peut remonter jusqu'en haut du cache-pot ou simplement à mi-hauteur. Elle peut être fixée aux parois du cache-pot par de la colle, cousue, agrafée, etc, et ce sur tout le diamètre ou en certains points.

[0023] Selon un mode de réalisation, tel qu'illustré aux figures 1 à 3, le corps 3 élastique se présente sous la forme d'une paroi plissée en accordéon.

[0024] En particulier, ladite paroi plissée 3 définit une enveloppe de formes diverses présentant un plissement effectué parallèlement à la base du pot, c'est à dire dans le sens horizontal de l'enveloppe.

[0025] Plusieurs matériaux peuvent être utilisés pour fabriquer le corps plissé 3, notamment du papier, du carton, du plastique, des non tissés, des textiles ou tout autre matériau pouvant être plissé, ou configuré en accordéon, sans casser.

[0026] Avantageusement, le corps plissé est consti-

tué d'un papier coloré de faible grammage traité pour être résistant à l'état humide et/ou hydrophobe.

[0027] Le matériau constitutif du corps plissé est fixé sur le bord 2 et sur le fond 1 par collage, agrafage, thermosoudage ou toute autre technique utilisable suivant le matériau employé. Le matériau, notamment sa nature, son épaisseur et ses caractéristiques, est choisi en fonction des contraintes mécaniques qui devront être supportées par le cache-pot, particulièrement dans le cas où celui-ci est destiné à être suspendu par une anse reliée au bord 2.

[0028] Le corps plissé en forme d'accordéon, tel qu'il-illustré sur la figure 2, peut être mécaniquement renforcé par des anneaux intermédiaires 6 coaxiaux avec le bord 2 et le fond 1 ou par des bandes longitudinales de renforcement reliant le fond 1 et le bord 2. Lesdites bandes pouvant être constituées par le même matériau que le corps ou par des éléments plus résistants tel que, par exemple, des textiles renforcés.

[0029] Avantageusement, et de manière à assurer un pliage en accordéon aisément du cache-pot, le corps plissé est collé sur une armature constituée d'un fil métallique reliant le fond 1 et le bord 2 en effectuant plusieurs spires entre les deux éléments. De cette façon le plissage en accordéon est plus ou moins accentué suivant le nombre de spires formées.

[0030] Le fond 1 et le bord 2 pouvant être fabriqués avec des fils métalliques suffisamment rigides et résistants et dont le diamètre est adapté au type de pot devant être contenu par le cache-pot.

[0031] Selon l'invention le fond 1 et le bord 2 sont avantageusement indéformables.

[0032] Le cache-pot selon l'invention dispose en outre au moins de moyens de fixation 5 du corps 3 élastique, de manière à maintenir le cache-pot sur le pot en position déployée, lors de son utilisation.

[0033] Avantageusement les moyens de fixation 5 sont constitués par au moins une fine languette élastique en plastique ou en métal pouvant se déformer au passage du pot et reprendre sa position initiale lorsque le pot est à l'intérieur du cache-pot.

[0034] Lesdits moyens de fixation 5 peuvent consister en au moins un crochet, une languette plastique, une tige métallique, une pince ou tout autre dispositif empêchant le cache-pot de se replier lorsque le pot a été inséré à l'intérieur de celui-ci.

[0035] Dans un mode de réalisation avantageux on placera au moins deux éléments de fixation, opposés diamétralement, tels qu'illustre sur la figure 2. Néanmoins, il peut être prévu d'augmenter leur nombre afin de répartir de façon équidistante 3 à 6 éléments de fixation.

[0036] La forme tronconique du cache-pot, illustrée en figure 1, est représentative de la grande majorité des pots de fleurs ou de plantes distribués par les fleuristes et les centres de jardinage. Toutefois, d'autres formes sont envisageables, notamment pour des pots parallélépipédiques, hémisphériques... Deux autres formes

pouvant être fabriquées, par exemple, sont illustrées sur la figure 3.

[0037] Le fond 1 supportant le poids du pot peut être partiellement ouvert, et conformé de manière à laisser s'écouler l'eau en provenance du pot. Afin de supporter le poids dudit pot le fond 1 dispose de soutiens 4, avantageusement sous formes de tiges ou de traverses, lesquelles traverses sont fabriquées dans le même matériau que le fond.

[0038] Différentes configurations sont possibles pour ces soutiens, quelques unes sont présentées dans la figure 4, notamment pour des formes de cache-pots parallélépipédiques.

[0039] Un tel cache-pot selon l'invention permet l'utilisation de coupelles traditionnelles qui évitent le débordement de l'eau hors du cache-pot, ces coupelles seront, par exemple, placées sous le fond 1 et par suite sous le pot.

[0040] Selon un mode de réalisation de l'invention tel qu'illustre sur la figure 2, un cache-pot, destiné à recevoir une plante en pot ou similaire, possède les caractéristiques suivantes :

- Le fond 1 est constitué par un anneau central en fil métallique de 2 millimètres de diamètre disposant de trois tiges radiales de soutien 4, de même diamètre et de même nature, reliant la périphérie de la base du corps 3 à l'anneau central, définissant une base d'un diamètre de 11 centimètres par exemple.
- Le bord 2 supérieur au corps 3 est également constitué d'un fil métallique de 2 millimètres circulaire, définissant un diamètre de 17,5 centimètres par exemple.
- Le corps plissé 3 est constitué par exemple d'un non tissé coloré imprégné par un latex synthétique de manière à améliorer sa résistance à l'humidité et apporter une certaine hydrophobie au matériau. Le dit non tissé peut être imprimé en flexographie avant réalisation du pliage afin d'amener une décoration supplémentaire au cache-pot. Le corps plissé est fixé par collage sur lui-même après enroulement autour du bord 2 et du fond 1 afin de masquer les deux structures rigides.

[0041] Le matériau du corps plissé est suffisamment souple pour que le cache-pot soit repliable à plat sans difficulté. La matière employée est cependant suffisamment résistante pour que le dispositif puisse être plié et déployé de nombreuses fois sans casser.

- Le cache pot déployé présente une hauteur, entre le fond 1 et le bord 2, de 17 centimètres par exemple.
- Afin de faciliter le pliage et donner une forme agréable à l'ensemble le bord 2 et le fond 1 en forme d'an-

neaux sont fabriqués avec le même élément métallique enroulé en spirale sur la hauteur du cache-pot, en formant dans cet exemple précis 7 spires de renforcement de la structure.

- Sur le bord 2 sont disposés deux éléments de fixation 5, diamétralement opposés, constitués par exemple par des tiges métalliques fines de 1 millimètre de diamètre et de 2 centimètres de longueur, permettant de bloquer le cache-pot en position déployée sur le pot. De tels moyens de fixation sont tenus fermement sur le bord 2 pour éviter un pivotement vers l'intérieur du cache-pot lors de l'introduction du pot. Ledit moyen de fixation est flexible pour se déformer lors du passage du pot et reprendre sa position d'origine, dite verrouillée, qui empêche la sortie du pot, lorsque celui-ci est à l'intérieur du cache-pot.

[0042] L'exemple de ce cache-pot ainsi fabriqué reçoit des pots de plusieurs dimensions et plus particulièrement ceux dont le diamètre à la base est inférieur ou égal à 10 centimètres et le diamètre au sommet compris entre 13.5 et 17 centimètres, pour une hauteur de pot comprise entre 10 et 15 centimètres. L'esthétique de l'ensemble et les décos imprimées permettent une présentation avantageuse des plantes en pots à la vente pour un coût de fabrication réduit.

[0043] Les avantages du cache-pot pliable selon l'invention sont multiples. En effet, un tel élément est à la fois décoratif et fonctionnel, sa forme en accordéon est agréable et esthétiquement reconnue dans de nombreux pays.

[0044] Un tel cache-pot peut être durablement employé à la fois pour sa fonction première de masquage du support de la plante et à la fois comme élément de décoration. Le pliage et le déploiement d'un tel cache-pot et la mise en place des pots à l'intérieur sont extrêmement aisés. Ces caches sont fonctionnellement plus adaptés que les manchons plissés connus et utilisés par les fleuristes.

[0045] Le cache-pot en position repliée à plat, lors du stockage, prend très peu de place. Enfin, un tel cache-pot est industriellement facile à fabriquer et de coût suffisamment bas pour que son usage puisse en être généralisé.

[0046] Il peut également être envisagé, par des impressions adaptées et la création de formes diverses, de fabriquer de nombreux cache-pots différents suivant le même concept fonctionnel.

[0047] Naturellement plusieurs variantes du cache-pot pliable sont réalisables sans sortir du cadre de l'invention, et notamment un cache-pot destiné à être suspendu au moyen d'une anse ou d'un dispositif quelconque de suspension relié au fond 1 et guidé par le bord 2.

[0048] Il peut par exemple être envisagé de suspendre le cache-pot au moyen d'une cordelette fixée sur le fond 1 en deux points diamétralement opposés, laquelle

cordelette traversant des anneaux de positionnement disposés sur le bord 2 également en deux points diamétralement opposés.

[0049] Les formes, les dimensions et les matières constitutives des cache-pots peuvent être très diverses.

De même il peut être envisagé des graphismes, couleurs et décos variées sans sortir du cadre de l'invention.

[0050] Selon un second mode de réalisation, tel qu'il lustré aux figues 5 à 7, le corps 3 élastique se présente sous la forme d'une paroi découpée, apte à se déployer également en accordéon mais dont les soufflets seraient ouverts et en forme de nid d'abeilles.

[0051] Le corps 3 élastique, dans ce cas, peut être obtenu à partir d'une feuille 7 semi-rigide, en plastique ou en carton par exemple, dont la périphérie 8 correspond à la forme dudit bord 2, dont la partie centrale 9 correspond à la forme dudit fond 1, et dont la partie intermédiaire 10 présente des découpes 11 discontinues,

globalement circulaires et concentriques, pour former la paroi en dit nid d'abeilles, elle qu'illustrée à la figure 7, notamment en tronc de cône.

[0052] Par ailleurs, pour constituer ledit bord 2, on peut solidariser une couronne 12 rigide ou semi-rigide, au niveau de la périphérie 8 de ladite feuille 7, couronne au niveau de laquelle on pourra prévoir, avantageusement dans la masse, lesdits moyens de fixation 5 s'agrippant sur le pot à cacher.

[0053] Dans une autre variante, non représentée, le corps peut être obtenu à partir d'une feuille semi-rigide, en plastique ou en carton par exemple, dont la périphérie correspond à la forme dudit bord, dont la partie centrale correspond à la forme dudit fond, et dont la partie intermédiaire présente une découpe hélicoïdale pour former une paroi apte à être déployée en serpentin, notamment en tronc de cône.

[0054] Par ailleurs, toutes les autres caractéristiques et détails décrits en rapport avec le premier mode de réalisation peuvent également être imaginés.

[0055] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés à titre d'exemples, mais elle comprend aussi tous les équivalents techniques ainsi que leurs combinaisons.

45 Revendications

1. Cache-pot, notamment destiné à dissimuler un pot de fleurs ou similaire, comprenant un fond (1) et une enveloppe latérale, **caractérisé par le fait que** l'enveloppe latérale se présente sous la forme d'un corps (3) élastique pliable à plat et déployable verticalement sur une hauteur variable et ajustable à la hauteur dudit pot ou similaire, ledit corps (3) élastique comprenant en outre un bord (2) supportant au moins des moyens de fixation (5) permettant de maintenir le cache-pot sur le pot ou similaire, en position déployée.

2. Cache-pot selon la revendication 1, dans lequel le fond (1) présente une ouverture sous la forme d'au moins un orifice (12). 5
3. Cache-pot selon la revendication 1, dans lequel le corps (3) élastique présente intérieurement une poche étanche, afin de former avec ledit corps (3) une double paroi imperméable. 10
4. Cache-pot selon la revendication 1 dans lequel le fond (1) et le bord (2) sont rigides. 10
5. Cache-pot selon la revendication 1 dans lequel le corps (3) se présente sous la forme d'une paroi plissée en accordéon définissant une enveloppe de formes diverses présentant un plissement effectué parallèlement à la base du pot, c'est à dire dans le sens horizontal de l'enveloppe. 15
6. Cache-pot selon la revendication 5 dans lequel la paroi plissée (3) est renforcé par au moins une structure additionnelle. 20
7. Cache-pot selon la revendication 6 dans lequel la paroi plissée (3) est renforcé par une structure rigide hélicoïdale reliant le fond (1) et le bord (2), laquelle structure rigide hélicoïdale pouvant être, par exemple, un fil métallique. 25
8. Cache-pot selon la revendication 6 dans lequel la structure rigide de renforcement, le fond (1) et le bord (2) sont réalisés avec le même matériau et fabriqués avec une longueur unique dudit matériau conformé sans rupture. 30
9. Cache-pot selon la revendication 6 dans lequel la structure additionnelle de renforcement est constituée par au moins une bande souple reliant directement le fond (1) et le bord (2). 35
10. Cache-pot selon la revendication 1 dans lequel le corps (3) se présente sous la forme d'une feuille semi-rigide (7), dont la périphérie (8) correspond à la forme dudit bord (2), dont la partie centrale (9) correspond à la forme dudit fond (1), et dont la partie intermédiaire (10) présente des découpes (11) discontinues, globalement circulaires et concentriques, pour former une paroi apte à être déployée en forme de nid d'abeilles. 40
11. Cache-pot selon la revendication 1 dans lequel le corps se présente sous la forme d'une feuille semi-rigide, dont la périphérie correspond à la forme dudit bord, dont la partie centrale correspond à la forme dudit fond, et dont la partie intermédiaire présente une découpe hélicoïdale pour former une paroi apte à être déployée en serpentin. 45
12. Cache-pot selon la revendication 1 dans lequel le corps (3) est constitué par du papier, du tissu, un non tissé, du plastique ou tout autre matériau autorisant un pliage en accordéon ou pouvant être conformé de cette manière. 50
13. Cache-pot selon la revendication 12 dans lequel le corps (3) est constitué par un matériau résistant à l'humidité. 55
14. Cache-pot selon la revendication 1 dans lequel le fond (1) dispose d'un système d'accrochage permettant la suspension du cache-pot, guidé par le bord (2). 60

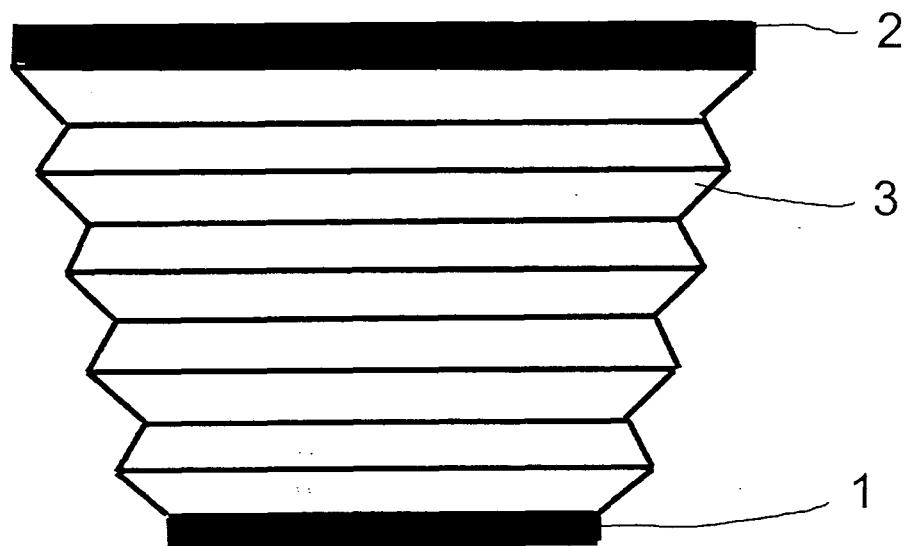


FIGURE 1

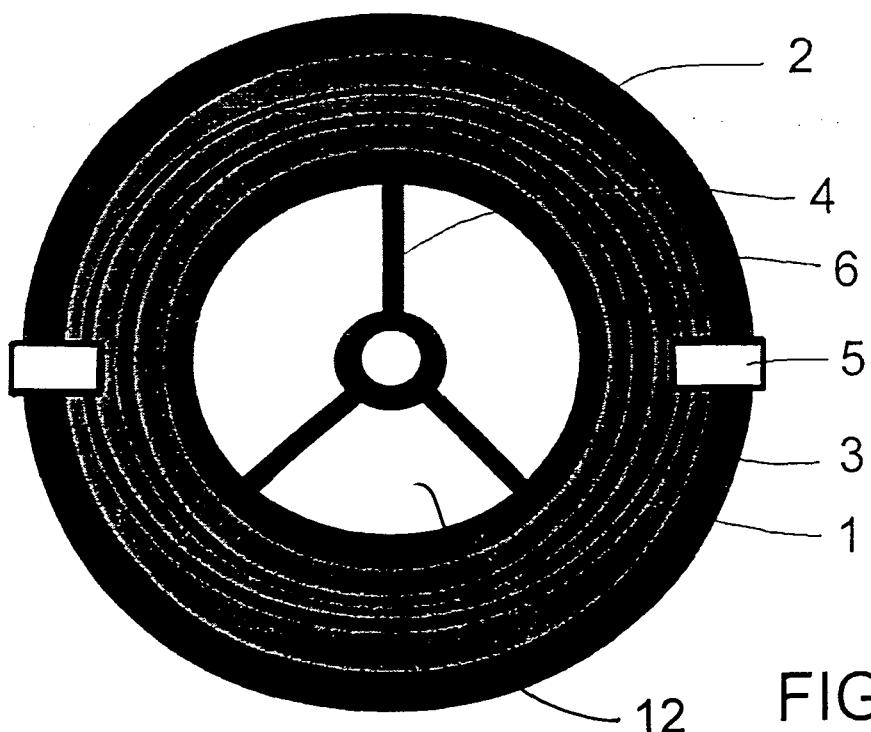


FIGURE 2

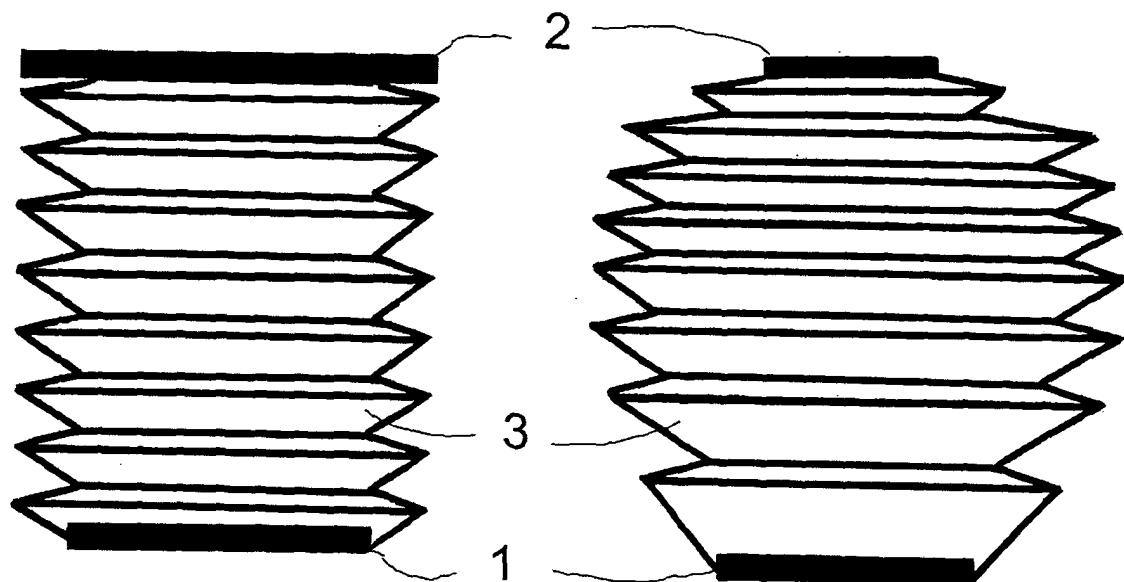


FIGURE 3

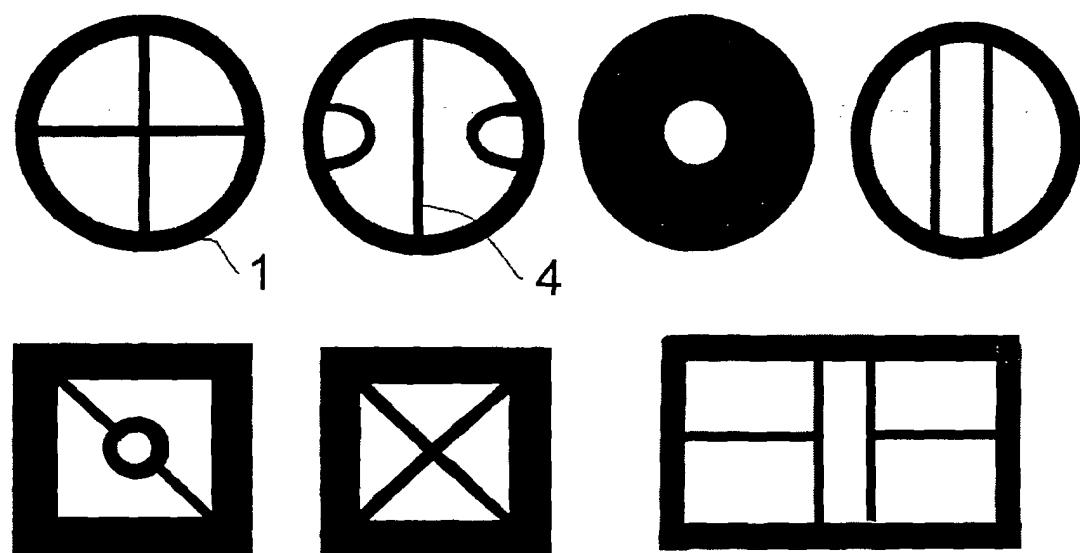


FIGURE 4

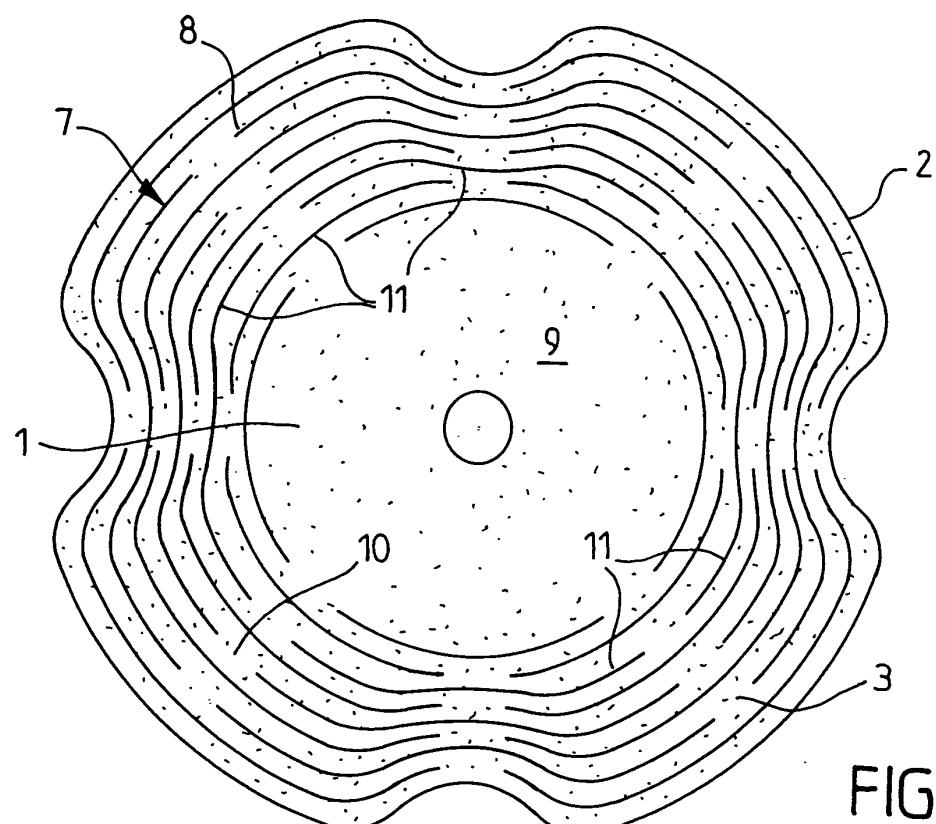


FIG. 5

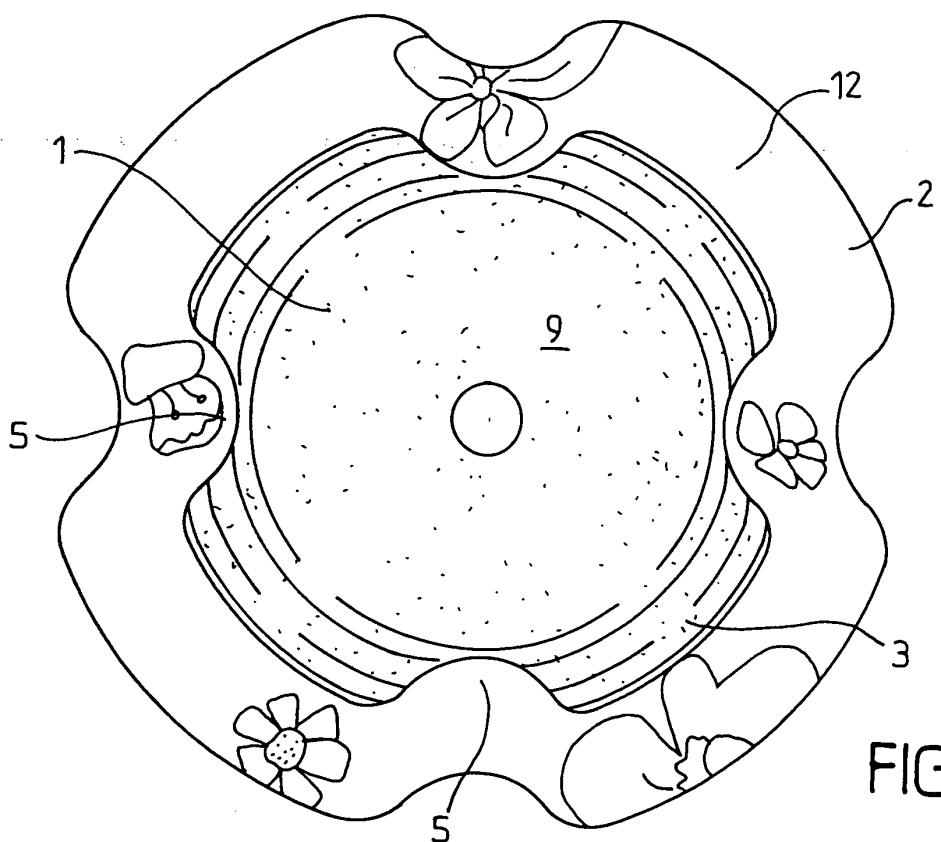


FIG. 6

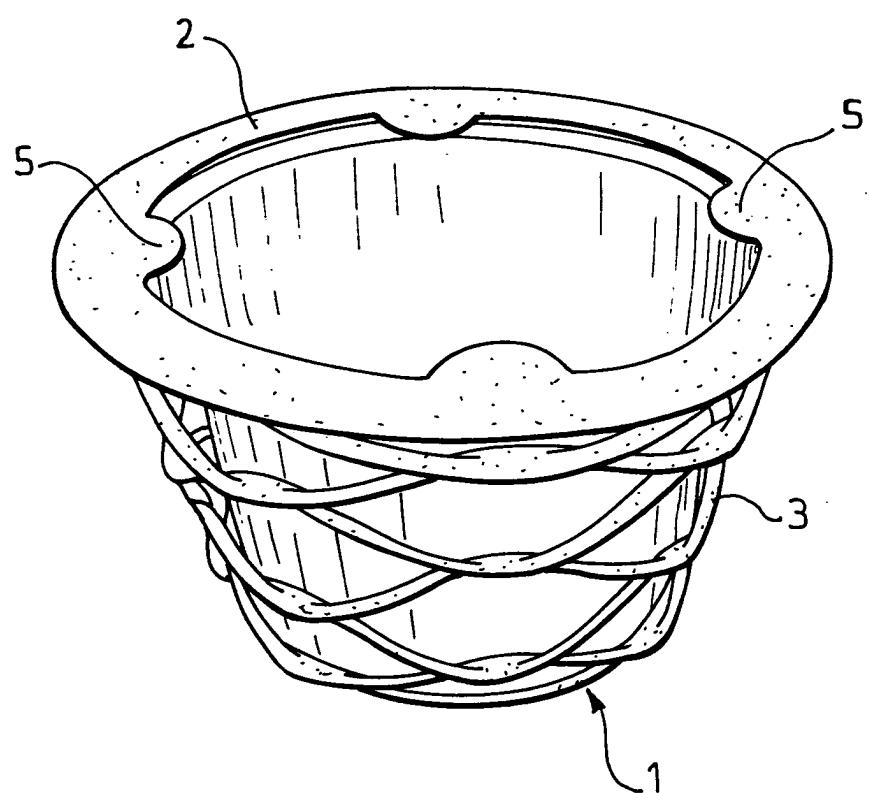


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 04 37 0015

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US 3 931 948 A (MASON) 13 janvier 1976 (1976-01-13) * figures 11,12,17,18 *	1,4, 11-14 10 -----	A47G7/08
X	US 6 108 974 A (HERZOG-MESROBIAN ET AL.) 29 août 2000 (2000-08-29) * colonne 2, ligne 61 - ligne 64; figures *	1,2, 12-14 -----	
X	US 2 440 569 A (BALDWIN) 27 avril 1948 (1948-04-27) * colonne 3, ligne 6 - ligne 20; figures *	1,2,12, 13 -----	
Y	GB 2 308 976 A (AFTERPRINT LTD) 16 juillet 1997 (1997-07-16) * figures 1,6 *	1,3-6, 12,13 -----	
Y	US 1 811 574 A (BARRETT) 23 juin 1931 (1931-06-23) * figure 3 *	1,4,5, 12,13 -----	
Y	US 5 752 649 A (WEDER) 19 mai 1998 (1998-05-19) * figures 1-11 *	1,3-6, 12,13 -----	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	FR 2 624 098 A (OCTRUE ET AL.) 9 juin 1989 (1989-06-09) * abrégé; figures *	1,5 -----	A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
La Haye	31 août 2004	Beugeling, G.L.H.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-éprite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 37 0015

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

31-08-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 3931948	A	13-01-1976	AUCUN		
US 6108974	A	29-08-2000	AUCUN		
US 2440569	A	27-04-1948	AUCUN		
GB 2308976	A	16-07-1997	AUCUN		
US 1811574	A	23-06-1931	AUCUN		
US 5752649	A	19-05-1998	US 5878945 A AU 5377296 A WO 9630267 A2	09-03-1999 16-10-1996 03-10-1996	
FR 2624098	A	09-06-1989	FR 2624098 A1	09-06-1989	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82